

ANNEXE AU REGLEMENT CIMETIERE DE BLAINVILLE SUR L'EAU

TARIFS des CONCESSIONS, COLOMBARIUM et CAVURNES

(APPLICABLE AU 28 JANVIER 2009)

TOMBES

- Concession 15 ans 42 €
- Concession trentenaire 75 €
- Concession cinquantenaire 125 €
- Concession perpétuelle 850 €

ESPACE CINERAIRE

- Case du colombarium et caverne,
tarif unique trentenaire 800 €
- Renouvellement 800 €

RAPPEL IMPORTANT :

La Mairie n'intervient pas pour :

- L'ouverture des cases et caverne,
- La fermeture des cases et caverne,
- La fourniture et la pose des inscriptions et soliflores.

Ces prestations sont à négocier par les familles avec les prestataires funéraires, et les coûts sont à charge des familles.

Pour le Maire,

Blainville Sur l'Eau, le 27 Janvier 2009

L'Adjoint-délégué

Jacques BOURGUIGNON

